

Nos 18-19

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

Dr J. GAUVREAU

# Contre l'Alcool

—  
(Onzième mille)  
—

**Prix : 10 sous le numéro**

Abonnement annuel : \$1.00; États-Unis: \$1.15



MONTREAL  
SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
1075, RUE RACHEL  
1913

TOUS DROITS RÉSERVÉS



| Nos 18-19

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

Dr J. GAUVREAU

# Contre l'Alcool

— — — — —  
(Onzième mille)  
— — — — —

**Prix: 10 sous le numéro**

Abonnement annuel: \$1.00; États-Unis: \$1.15



MONTRÉAL  
SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
1075, RUE RACHEL  
1913

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HN

31

E34

v. 18-19

1913a

## INTRODUCTION

---

Depuis la session provinciale de 1910, la lutte antialcoolique est entrée dans une phase nouvelle. C'est le deuxième lustre qui commence.

A cette époque les deux camps en présence firent au gouvernement des suggestions contradictoires, et le gouvernement, indécis disent les uns, bien ou mal intentionné disent les autres, différa de trancher définitivement la question en nommant une Commission Royale chargée de s'enquérir sur l'alcool et son commerce, dans la Province de Québec.

### LA COMMISSION ROYALE

Nous sommes heureux de dire que, pour sa part, l'École Sociale Populaire a admiré la sagesse de la décision gouvernementale. Le pays n'était pas mûr pour une législation plus ou moins restrictive. L'éducation antialcoolique du peuple, effectuée avec vigueur et tenacité depuis 1906, n'était pas encore complète, les convictions pas assez profondes parce que non suffisamment assises sur des bases scientifiques.

Acceptée plutôt avec défiance par les partisans du libre alcool, accueillie avec déférence et sans soupçon par leurs antagonistes, la Commission Royale n'a, jusqu'ici, que trop justifié son désir d'approfondir la question et de la retourner sur toutes ses faces avant de la juger, pour que nous craignons le jugement qu'elle portera.

Certes, des tribunaux les plus compétents émettent parfois des décisions qui étonnent, mais comme l'influence indue cléricale n'est pas ici en cause, nous ne nous attendons à aucune surprise!

Nous sommes d'ailleurs convaincus, par l'intérêt évident de la Commission Royale aux témoignages rendus devant elle, que la cause de la tempérance est d'ores et déjà l'une de celles avec lesquelles tous les hommes publics doivent

compter, et que nul d'entre eux ne pourra, à l'avenir, la méconnaître, que les amendements proposés à la loi des licences, par la Commission royale, la favorisent ou ne la favorisent pas. C'est une de ces questions qui tient tellement aux intérêts des spéculateurs et aux passions humaines que le dernier mot qui la concerne ne se prononce jamais, et que, de tout temps, elle a été et elle sera une question d'actualité.

### CONSULTATION SCIENTIFIQUE PROVINCIALE

Aux abstinents combatifs et à ceux qui veulent le triomphe de la vérité, j'apporte des armes nouvelles qui ont le grand mérite d'être de chez nous. Les statistiques des autres pays nous seront toujours précieuses, mais il n'est pas, il me semble, d'arguments plus positifs que ceux de nos propres médecins, de nos savants de la Province de Québec. Aux données déjà nombreuses de nos ligues de tempérance, il manquait une expression d'opinion scientifique provinciale. La voici. Nous ne sommes pas en retard, et le nombre des médecins qui ont répondu à notre appel est assez important pour attirer l'attention du monde entier. Il y a quelques années, l'Angleterre, avec une population de quarante millions d'habitants, a fait une semblable consultation. 593 médecins, ai-je lu quelque part, ont répondu dans le sens des nôtres. Après l'Angleterre, ce fut le tour de la Hollande, pays désalcoolisé par une lutte à outrance comme celle commencée, ici, en 1905. La population de deux millions d'habitants de la Hollande a fourni 603 réponses de médecins déclarant l'alcool un poison. Avec nos 675 réponses favorables, nous sommes donc à la tête des pays qui luttent énergiquement contre l'alcool. Nous n'ambitions pas autant, mais nous sommes fiers tout de même de ce succès national.

Il en est fait, maintenant, des préjugés désastreux auprès du peuple qui avait fini par croire que les médecins étaient en faveur de l'alcool, des vins médicinaux et de tous les toniques à base d'alcool. Enterrée la foi au stimulant vulgaire de la digestion, du cœur et des nerfs! Vous tous qui luttez contre lui, hâtez-vous, maintenant, de faire comprendre à votre entourage cette autre vérité: «L'alcool

*n'augmente pas l'activité des forces musculaires.*» Du jour ou le peuple en sera convaincu, de lui-même il détrônera l'alcool et fermera les estaminets.

La façon dont nous nous sommes pris pour obtenir l'opinion des médecins, sur l'alcool, est très simple. La Ligue Antialcoolique de Montréal venait d'adopter les résolutions que vous lirez. J'adressai hâtivement, dix jours seulement avant la dernière séance de la Commission Royale, à Montréal, une copie de ces résolutions aux 1,800 médecins de la Province, avec prière d'y adhérer en signant la formule que voici :

« J'ai lu les conclusions du rapport que la Ligue Antialcoolique de Montréal doit remettre, le 10 décembre prochain, aux Commissaires Royaux chargés de s'enquérir sur l'alcool et son commerce, dans la Province de Québec. « Je crois ces conclusions justes et j'y adhère. »

Signé ..... M. D.

Le résultat a dépassé notre attente. Pour que six cents soixante-dix-sept médecins aient pris la peine, malgré leur indifférence habituelle, (qu'ils me pardonnent ce véridique aveu), de signer cette carte, de l'affranchir et de nous la retourner, il faut que la question les intéresse et qu'elle ait, depuis bien longtemps, pénétré leur intelligence et j'oserais dire, élaboussé leurs observations. Par prudence professionnelle le médecin est réticent, et pour conclure du particulier au général, il faut que bien des fois la même expérience se soit renouvelée sous ses yeux, à défaut de quoi il ne signe rien ou s'abstient de dire ce qu'il pense.

Un fait très digne de remarque, dans cette consultation, c'est que la plupart de ceux qui l'ont signée, sont des médecins en vue, peut-être bien les plus en vue parmi les praticiens et les professeurs de nos Universités McGill et Laval. Nous n'avons qu'à parcourir la liste des noms pour nous en convaincre. Comme il n'est jamais trop tard pour remercier, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer à tous ces confrères l'expression de ma profonde reconnaissance, et leur dire qu'ils ont rendu un grand service à la nation tout entière par leur loyale et franche adhésion à nos conclusions.

## LA LIGUE ANTIALCOOLIQUE

De tous les documents présentés à la Commission Royale, il n'en est pas de plus condensé ni de plus scientifiquement rédigé, au point de vue légal comme au point de vue médical, que les suggestions et les amendements pour l'étude de la loi des licences présentés par la Ligue Antialcoolique de Montréal. Nous sommes heureux d'avoir obtenu de l'Honorable Juge Eugène Lafontaine et du Rév. Père Rottot, S. J., la permission d'insérer, dans cette documentation de l'École Sociale Populaire, tout ce que nous jugeons à propos d'extraire de ce rapport. Les membres de l'École, nous en sommes certains, nous sauront gré de cette documentation, tout à fait nouvelle, qui met à la portée de tous ceux qui désirent faire une lutte active contre l'alcool des arguments nouveaux, forts, convainquants, et ayant le mérite d'être absolument de chez-nous.

Dr J. GAUVREAU

*Président de l'École Sociale Populaire.*

# I—Deux mémoires présentés à la Commission Royale des licences

---

## LE MÉMOIRE DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Qu'il plaise à vos Seigneuries.

Au nom de l'École Sociale Populaire de Montréal, j'ai deux arguments à soumettre à votre considération. Ce sont, si je puis m'exprimer ainsi, des arguments de forces collectives. L'un a déjà fort intéressé, sinon impressionné le public, et l'autre est de nature à intéresser et à impressionner davantage le public et la Commission Royale.

Au préalable, Messieurs les Commissaires, permettez-moi de vous dire en deux mots ce qu'est l'École Sociale Populaire.

L'École Sociale Populaire compte parmi ses membres fondateurs, Sa Grandeur Mgr Bruchési, Sa Grandeur Mgr Gauthier, le Rév. Père Provincial de la Compagnie de Jésus, l'Université Laval de Montréal, le Séminaire de Saint-Sulpice, et plusieurs autres prêtres distingués et plusieurs laïques. Elle est essentiellement une œuvre d'éducation. Elle s'applique surtout à améliorer les conditions du travail et celles de l'ouvrier, et s'efforce d'instruire sur toutes les questions de nature à développer le sens social, et à favoriser le bien-être temporel, intellectuel et moral. Ses moyens d'action sont principalement un secrétariat, des publications, des conférences et des cercles d'études.

Dans le cours de la présente année au sujet de l'alcool, l'E. S. P. s'est appliquée à deux choses: 1° A connaître l'opinion des municipalités sur le principe de centralisation des pouvoirs en matière de licence; 2° à connaître l'opinion médicale provinciale sur la nature, la nécessité ou les dangers de l'alcool.

Dans le cours de l'automne 1911 la Chambre de Commerce de Montréal a cru devoir adopter la résolution suivante :

« Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait dans l'intérêt du commerce et du public en général qu'à l'avenir des certificats pour licences d'hôtels, dans les districts ruraux, fussent octroyés et confirmés par des Commissaires de licences suivant les mêmes procédures que dans les Cités de Montréal et de Québec, ou par tout autre moyen que le gouvernement jugera à propos d'adopter pour modifier la loi des licences, dans le sens désiré. »

(Extrait Bulletin Ch. de C. déc. 1911).

Pour les raisons déjà longuement énumérées dans divers mémoires et notamment dans celui de la Ligue Antialcoolique, l'École Sociale Populaire, par l'entremise de ses membres qui font partie de la Chambre de Commerce, profita de cette résolution pour demander à 975 municipalités de la Province ce qu'elles en pensaient. Plusieurs centaines de réponses nous ont été adressées, et de ce nombre 98 p.c. opinent contre la résolution de la Chambre de Commerce, c'est-à-dire que sur près de la moitié des municipalités qui se sont prononcées, 98 p. c. sont en faveur des principes de décentralisation des pouvoirs en matière de licences.

Les originaux de cette consultation municipale sont déposés aux archives du Secrétariat de l'École Sociale Populaire 1075, rue Rachel, Montréal, et l'École sera heureuse de les remettre au secrétaire de la Commission, si la Commission en manifeste le désir.

A tout événement, les détails de notre mémoire vont être incessamment imprimés et copies en seront adressées au secrétaire de la Commission Royale.

|\* \*|

L'une des objections assez sérieuses que, jusqu'ici, l'on fait à l'énoncé du principe « l'Alcool est un poison » est celui-ci : « Vous dites que l'alcool est un poison mais votre voisin dit que c'est un tonique. Il y a divergence d'opinion entre les médecins. (Ce qui d'ailleurs est assez fréquent dans la pratique courante). Cette opinion vous la tenez surtout de médecins étrangers, de savants si vous le voulez, mais étrangers à notre climat, à notre genre de vie, aux con-

ditions sociales de notre pays, à nos coutumes et à nos besoins.

Malgré qu'elle soit facile à résoudre, cette objection n'est pas moins celle qui a généralement cours parmi le peuple. L'École Sociale Populaire a voulu la confondre d'une façon définitive.

Par l'entremise de son Président, elle a adressé aux 1800 médecins qui pratiquent dans la province de Québec la lettre suivante :

### L'École Sociale Populaire

*Montréal, 25 nov. 1912*

CHER CONFRÈRE,

La Ligue Antialcoolique de Montréal me prie de vous communiquer les conclusions du rapport qu'elle présentera le 10 Décembre prochain, aux Commissaires Royaux, de la Loi des Licences.

Voici ces conclusions :

1° La science contemporaine soutient, avec raison et preuves à l'appui, que l'alcool, poison surtout du foie et du système nerveux, est, en vérité, une substance dangereuse dont les hommes doivent absolument s'abstenir.

2° Il n'y a pas de boissons hygiéniques parmi les boissons alcooliques.

3° L'usage extrêmement modéré d'une des boissons fermentées peut ne pas toujours nuire à certains individus, mais n'est jamais véritablement salulaire.

4° Pour être en possession aussi complète que possible, à tous les instants de notre existence, de nos facultés et de nos moyens naturels, il faut être d'une rigoureuse abstinence.

5° Les mesures légales, loin d'être inutiles, sont d'une grande efficacité contre le fléau de l'intempérance.

Ces conclusions sont basées sur les témoignages des plus éminents médecins et sociologues qui s'occupent de la question, dans le monde entier. Le volumineux rapport de la « Ligue » en fait foi.

L'adhésion des médecins de la Province de Québec serait d'un grand poids auprès de la Commission Royale. Si vous n'y avez pas d'objection, certain que votre signature con-

tribuera largement à faire triompher la cause de «La Tempérance», en notre pays, veuillez donc signer la formule ci-incluse et me l'adresser par le prochain courrier.

Cordialement à vous,

J. GAUVREAU,  
*Président de l'E. S. P.*

Dans l'espace de dix jours, elle ne pouvait pas s'attendre à une expression d'opinion générale. Elle ne comptait pas sur un vote aussi généralement unanime.

Cette consultation n'est pas terminée. Hier encore nous recevions une foule d'adhésions.

A date, un seul médecin s'objecte aux conclusions de la Ligue antialcoolique, un autre ne se croit pas en état de faire le procès des vins ni de la bière, et 540 adhèrent, sans restriction aucune, aux cinq conclusions du mémoire qu'a présenté, à la dernière réunion de la Commission Royale, la Ligue Antialcoolique de Montréal.

Ce qui est plus, la Société Médicale de Montréal, qui représente l'élément canadien-français médical de la Cité et dont les principaux membres sont professeurs à l'Université Laval, a accepté, comme corps, les quatre premières conclusions de la Ligue. Des témoignages identiques nombreux nous ont été transmis, avec permis de publication, par des sociétés savantes, par des professeurs du McGill, par des professeurs de Laval et par un grand nombre de confrères distingués et expérimentés.

Au hasard de leur réception, en attendant leur publication complète, qu'il me soit permis de citer quelques-uns de ces témoignages :

Dr L.-J. Mason, Montréal.

Dr Geo. Bourgeois, du Bureau Prov. d'Hygiène, Trois-Rivières.

Dr Alb. Jobin, professeur à Laval, Québec.

Dr Sévérin Lachapelle, professeur à Laval, Montréal.

Dr Alex. Germain, praticien de 40 ans, Montréal.

Dr Geo. Villeneuve, Prof. à Laval, Surint. de l'Asile Saint-Jean de Dieu, Montréal.

Dr Eug. Grenier, directeur médical, Inst. Bruchési, Montréal.

D'après ces témoignages donnés, absolument proprio motu, l'École Sociale Populaire croit avoir démontré, de façon irrécusable, qu'il existe, dans la Province de Québec, une opinion scientifique unanime au sujet de l'alcool, et que cette opinion corrobore en tous points celle des savants étrangers cités par la Ligue Antialcoolique.

Quelles que soient maintenant les réponses à venir, dans le but de renseigner parfaitement la Commission Royale et le public, nous publierons les réponses intégralement.

Si, comme nous sommes en droit de le supposer, les médecins de cette province ont été consultés par les partisans de l'alcool, des bières et des vins, nous demandons humblement que la Commission Royale exige la publication de tous les témoignages reçus par la partie adverse.

De cette façon la lumière sera complète et l'opinion complètement éclairée.

## LE MÉMOIRE DE LA LIGUE ANTIALCOOLIQUE DE MONTRÉAL

*«Suggestions et amendements présentés à la Commission  
Royale, pour l'étude de la Loi des Licences.—  
Remarques Préliminaires»*

(Extrait)

En 1900, le docteur et professeur A. Joffroy résumait admirablement les dangers de l'intempérance :

«Les ravages de l'alcoolisme, écrivais-je en 1900, sont «tels qu'on peut dire que c'est peut-être actuellement la «cause la plus puissante de la déchéance de la famille et de «la décadence des nations...Non seulement il peuple les «asiles d'aliénés et les hôpitaux, mais encore il remplit les «prisons:...C'est l'une des causes les plus fréquentes de la «tuberculose pulmonaire, des maladies du foie...Il ne mo- «difie pas seulement l'individu, il modifie encore sa descen- «dance dont il diminue la vitalité».

Et il continue en ces termes :—

«Avant tout, il est nécessaire de montrer à tous le mal «et ses conséquences; et ces notions doivent être données à l'homme dès son enfance, à l'école et dans la famille».

«Aussi, Législateurs et Gouvernants ont été amenés à mettre en jeu une série longue et variée de mesures, repres-  
sives, préventives et curatives en harmonie avec la science  
et l'expérience acquise.

«Il existe dans le Code pénal français (Art. 317 S. 4,) un article ainsi conçu : «Celui qui aura occasionné à autrui une maladie ou incapacité de travail personnel, en lui administrant volontairement de quelque manière que ce soit, des substances qui sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé, sera puni d'un emprisonnement de un mois à cinq ans et d'une amende de seize francs à cinq cents francs.» «C'est là une ressource que la jurisprudence pourrait utiliser, non seulement contre les cabaretiers débitant des liqueurs fortes, mais aussi contre tous les fauteurs de l'ivresse en général».

Ces paroles sont extraites du «Traité de l'alcoolisme» désormais classique, publié à Paris en 1905 par les célèbres médecins, H. Triboulet, Félix Mathieu et Roger Mignot, avec une préface du professeur A. Joffroy.

Ces mêmes auteurs font remarquer, au même endroit de leur livre, à la page 414, «Que si le buveur occasionnel ou invétéré agit presque toujours inconsciemment et que si, par conséquent, les juges peuvent hésiter à condamner un ivrogne, quand ils savent que tout conspire, dans l'organisation actuelle de l'État, pour faire tomber le malheureux, incapable de résister aux tentations qui l'entourent, il n'en est pas de même des gens qui vivent de l'alcoolisme d'autrui, le provoquent ou l'encouragent : cabaretiers, et débitants de toute espèce, camarades du buveur...

«Rien ne venant atténuer la responsabilité de ces fauteurs de l'ivrognerie, la loi doit être pour eux dure et implacable».

Au sujet de la grande objection aux mesures prohibitives contre l'alcoolisme qui sont de nature, affirme-t-on, à diminuer les ressources de l'État, voici en quels termes le professeur Joffroy expose son sentiment :—

«C'est au contraire à diminuer ces bénéfiques, ou plus justement ce mirage de bénéfiques, qu'il doit travailler, car il faut bien qu'on sache que les impôts produits par la consommation de l'alcool ne constituent qu'un revenu apparent et que l'élévation de leur chiffre indique non pas la

«richesse du pays, mais l'intensité du mal qui le ronge. L'impôt sur l'alcool ne suffisant pas à payer la dépense des hôpitaux, des asiles d'aliénés et des prisons que l'alcoolisme chronique rend nécessaires, n'est donc pas une source de revenus réels pour l'État. En effet, plus l'alcool produit d'impôts, plus le pays s'appauvrit, car non seulement il faut déduire des impôts provenant de l'alcool ce que coûtent les alcooliques qui remplissent les hôpitaux, les asiles d'aliénés et les prisons, mais encore il faut en retrancher le gain qu'aurait produit le travail de tous ces malades, de tous ces aliénés, de tous ces criminels, s'ils n'étaient devenus victimes de l'alcool».

La Ligue demande au Gouvernement de vouloir bien conserver aux Conseils Municipaux des districts ruraux le droit d'accorder ou de refuser les licences d'hôtel.

D'abord il est de l'intérêt du pays qu'ils conservent intégralement en cela comme dans le reste leurs droits acquis, ensuite ce sont ces Conseils Municipaux qui peuvent le mieux connaître les exigences de leur district. C'est à eux à voir si les hôtelleries de tempérance ont besoin d'être un peu aidées dans l'intérêt du public.

Si nous voulons séparer la vente des épiceries de la vente des liqueurs, c'est pour protéger les femmes, les mères de familles et les enfants.

Il serait facile de prouver par des faits le progrès que fait l'alcoolisme chez la femme, grâce à la facilité pour elle d'obtenir, avec ses épiceries, les liqueurs enivrantes.

Les enfants se familiarisent, dès le bas âge, avec la vue, l'odeur, le contact et l'usage des boissons alcooliques.

La Ligue demande l'abolition du comptoir dans les buvettes. Cette suppression est d'une importance capitale, et a déjà, dans certains pays, obtenu de merveilleux résultats.

Le comptoir fournit au cabaretier ou à l'hôtelier un moyen facile d'augmenter énormément ses chances de profits.

Le comptoir constitue pour l'infortuné client de l'alcoolisme un véritable danger et une perpétuelle occasion de chûtes fréquentes... «C'est que les hommes se rassemblent près du comptoir pour causer en buvant, s'offrent mutuellement des tournées (ou traites), ne cessent de s'exciter à boire d'avantage».

Et trop souvent hélas! voici le spectacle attristant qu'offre la buvette aux yeux de ceux qui la fréquentent en si grand nombre. Des hommes de nos classes éclairées, debout près d'un comptoir, s'animent à lever le coude et à vider gaiement leur verre en présence, parfois en compagnie de simples manœuvres, de pauvres ouvriers et même de très jeunes gens que leur exemple excite à faire inconsciemment la même chose.

Pour l'obtention d'une licence d'auberge ou d'hôtel, le requérant devra, désormais, fournir au percepteur du revenu de la province, un certificat régulièrement signé par la majorité des électeurs municipaux de l'arrondissement de votation où il veut avoir son établissement. C'est ce qu'exige au moins le bon sens, sans parler de la justice, ni d'une sage économie politique, ni du bien du pays.

Protégeons donc les vrais intérêts du pays, et que la majorité, dans tous nos arrondissements de votation, légitimement constitués, accorde ou refuse les licences, sans que personne puisse jamais intervenir pour la gêner dans ses décisions.

Résumons à la hâte ce que pensent, supposent ou paraissent supposer ceux qui vivent de l'alcoolisme, leurs amis et leurs clients.

Grâce à des intérêts communs, à des ressources énormes et à des influences politiques puissantes, ils constituent une armée formidable, toujours en éveil et toujours prête à s'opposer avec une infatigable énergie à la moindre mesure qui semble menacer, si peu que ce soit, le commerce des alcools.

Voici en abrégé leurs prétentions:—

1° Les boissons alcooliques sont utiles; il y en a même d'hygiéniques; l'alcool est un bon aliment; en faire un usage modéré peut être salulaire.

2° Les lois de tempérance sont inutiles, imprudentes, souvent très injustes, préjudiciables aux intérêts du pays, opposées à la liberté du commerce, et ne mènent jamais à aucun résultat durable.

3° Les antialcoolistes sont des gens exagérés, ils vivent de rêves irréalisables, sont incapables de comprendre, comme il le faut, ce qu'exige le maniement des hommes et

des choses politiques. Il y a souvent chez eux de l'hypocrisie, et leur zèle ne vient pas toujours de l'amour du prochain.

Maintenant résumons ce que pensent les amis de la tempérance et tous ceux qui sont aujourd'hui dans le mouvement antialcoolique. Ils constituent, eux aussi, une armée considérable assez bien organisée il est vrai, mais sans ressources suffisantes. Heureusement ils voient leur nombre croître sans cesse dans les différents pays du monde.

Voici ce qu'aujourd'hui, à l'encontre de leurs adversaires, ils doivent nécessairement affirmer :—

1° La science contemporaine soutient avec raison et preuves à l'appui, que l'alcool, poison, surtout du foie et du système nerveux, est en vérité une substance dangereuse dont les hommes doivent absolument s'abstenir.

«Ajoutons qu'il existe en Angleterre, en Amérique et en «Suisse, des hôpitaux d'où l'alcool est absolument proscrit».

(a) Il n'y a pas de boissons hygiéniques parmi les boissons alcooliques.

(b) L'usage extrêmement modéré d'une des boissons fermentées peut ne pas toujours nuire à certains individus, mais n'est jamais véritablement salulaire.

Voulez-vous, disent les premiers médecins du jour, être, à tous les instants de votre existence, en possession aussi complète que possible de vos facultés et de vos moyens naturels ? Soyez d'une rigoureuse abstinence. C'est là le moyen infallible.

«En ce qui concerne l'alcoolisme, la Suède et la Norvège, «pour ne parler que d'elles, ont prouvé d'une façon «irréfutable la puissance souveraine d'une législation bien «faite.—(Dr. Jacques Berthillon).

3° Parmi les antialcoolistes, il peut se rencontrer des hommes aux intentions moins droites, soit ; mais le mouvement contre l'intempérance est universel et soutenu par des hommes de toutes classes et de toutes professions. Et les femmes, sont-elles à dédaigner ? Or l'immense majorité des femmes de tous les pays civilisés sont depuis longtemps gagnées à la «Cause de la Tempérance».

Un jour, quelqu'un en France a pu s'écrier, hélas ! avec

trop de raison: LA POLITIQUE NOUS RIVE A L'ALCOOLISME. Avant longtemps nos députés auront le droit de s'écrier, pendant les élections: LA POLITIQUE NOUS DÉLIVRE DE L'ALCOOLISME.

**Dispositions nouvelles et radicales suggérées par la Ligue ayant pour but la pratique de la sobriété par la diminution des occasions et la prévention des désordres.**

1° Abolition du comptoir, de l'étalage, du bar ou buvette partout, savoir: hôtels, restaurants, bateaux à vapeur, stations de chemins de fer et autres endroits licenciés.

2° Séparation du commerce de liqueurs (pour le détail au moins) du commerce d'épiceries, et prohibition aux hôtels, restaurants, bateaux à vapeur, stations de chemins de fer et autres endroits licenciés pour la vente de la boisson au verre ou à la bouteille, de vendre à la bouteille, ou à la mesure, pour être emportée et être consommée en dehors.

3° Abolition des licences spéciales d'excursions, pique-niques, expositions, courses, salles de danses, lieux d'amusements, salles publiques et autres.

4° Pas de licences à l'avenir dans un rayon de 300 pieds des lieux consacrés au culte, des établissements d'éducation ou de charité, du marché, salles d'exercices, manège militaire, et manufactures employant plus de 25 personnes, et abolition graduelle des licences existant actuellement près de ces établissements à fur et à mesure qu'ils cesseraient pour des causes naturelles ou légales.

5° Addition de la Fête du Travail et de la Fête de la Confédération aux jours de fermeture des établissements licenciés.

6° Faculté accordée aux conseils municipaux des villages et paroisses d'aider à la création d'hôtels de tempérance pour les voyageurs, au moins d'une aide pécuniaire ou autrement.

7° Fermeture à une heure le samedi au lieu de sept heures.

**Dispositions suggérées par la ligue pour empêcher un trop grand accroissement des débits de boissons et assurer un tenancier convenable pour ces établissements.**

1° Nécessité de la signature de la majorité des électeurs dans chaque arrondissement de votation.

2° Publicité de la demande par un avis dans un journal et publication des noms des signataires.

3° Incapacité de tout tenancier, dont la licence a été révoquée pour causes, d'avoir une autre licence pour l'espace de cinq années.

4° Incapacité d'avoir plus d'une licence, soit directement ou indirectement, ce droit n'appartenant qu'au propriétaire de l'établissement pour lequel une licence est demandée.

5° Incapacité de la femme, sauf la veuve du propriétaire d'une patente.

6° Abolition du droit de transport d'une licence à une autre personne, sauf la transmission aux héritiers dans le cas de décès.

7° Pouvoir donné aux commissaires, aux conseils municipaux d'avoir des officiers sous leur contrôle et surveillance pour faire l'inspection des lieux pour lesquels une licence a été demandée ou obtenue, pour s'assurer de la manière dont l'établissement est tenu, faire l'inspection des boissons et autres objets se rapportant à la loi, la morale ou l'hygiène.

8° Pouvoir discrétionnaire absolu des commissaires et conseils municipaux pour refuser une licence, même sans donner de raisons.

9° Droit de tout conseil municipal dans les cités et villes comme ailleurs de faire réduire le nombre des licences, à leur discrétion, lorsque ce nombre a été fixé par des lois spéciales.

10° Droit accordé aux conseils municipaux dans les cités et villes de décréter la prohibition locale par quartiers ou arrondissements de votation après un plébiscite à l'époque des élections municipales.

11° Abolition des licences de club, autres que les clubs incorporés par statut.

### **Dispositions suggérées par la ligue pour une meilleure observance de la loi.**

1° Contrôle des commissaires et conseils municipaux après l'octroi d'une licence et pendant toute sa durée, avec droit de casser ou rappeler une licence pour causes, au cours de l'année.

2° Droit de poursuite sous le droit commun, à toute personne ou société de tempérance incorporée ou non au lieu du percepteur seul et autant de fois qu'il y a eu de violations commises dans une seule journée, chaque violation étant une offense.

3° Droit de saisie des boissons, instruments de jeux et marchandises ou choses tenues illégalement, donné à tout constable, officier de police ou du revenu, et non pas au percepteur seulement ou avec son autorisation.

4° L'emprisonnement à la seconde offense sans option d'amende, et révocation de licence dans le cas d'un licencié.

5° Défense à toute personne de venir prendre des commandes de boissons et liqueurs alcooliques dans toute localité où la prohibition a été décrétée.

6° Défense d'expédition de boissons alcooliques dans ces mêmes localités avec condition de paiement sur livraison à la personne, agent de chemin de fer ou compagnie qui en a fait le transport.

### **Recommandations**

1° On recommande au gouvernement provincial d'afficher les résultats scientifiques ayant trait aux effets de l'alcool sur le corps humain.

2° On recommande d'amender la loi des villes et le Code Municipal de façon à permettre aux Conseils Municipaux dans les petites villes et les districts ruraux, d'aider par des subsides au maintien d'un ou de plusieurs hôtels de tempérance, à condition que ces hôtels soient bien tenus et donnent satisfaction au public.

3° On recommande au gouvernement de reviser et de rendre plus efficaces les méthodes actuellement en vigueur pour faire observer la loi des licences, et de prendre des mesures pour prévenir les négligences des Conseils Municipaux sur ce point et les retards dans les poursuites.

## II—Opinions médicales

---

### EXTRAIT DES MINUTES DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTRÉAL

*Mardi, 3 décembre 1912*

Il est proposé et unanimement résolu: Que la Société Médicale de Montréal loue l'initiative de l'École Sociale Populaire pour connaître l'opinion des Médecins de la Province de Québec au sujet de l'alcool.

Que la Société Médicale de Montréal, comme corps, approuve les conclusions suivantes du rapport de la Ligue antialcoolique, aux Commissaires royaux chargés de s'enquérir sur l'alcool dans la Province de Québec, savoir:—

1° La science contemporaine soutient, avec raison et preuves à l'appui, que l'alcool, poison surtout du foie et du système nerveux, est, en vérité, une substance dangereuse dont les hommes doivent absolument s'abstenir.

2° Il n'y a pas de boissons hygiéniques parmi les boissons alcooliques.

3° L'usage extrêmement modéré d'une des boissons fermentées peut ne pas toujours nuire à certains individus, mais n'est jamais véritablement salulaire.

4° Pour être en possession aussi complète que possible, à tous les instants de notre existence, de nos facultés et de nos moyens naturels, il faut être d'une rigoureuse abstinence.

(La Société Médicale a préféré s'abstenir de se prononcer sur la clause 5 parce qu'elle n'a pas voulu s'aventurer sur un terrain qu'elle ne connaît pas).

Que cette Société demande à tous ses membres de communiquer, dans leur rapport au Président de l'École Sociale Populaire, ce qu'ils croiront de nature à éclairer l'opinion publique au sujet de l'alcool, et de faire converger tous leurs efforts pour créer une saine opinion scientifique à ce sujet.

Que la Société Médicale de Montréal demande aux So-

ciétés médicales rurales d'entrer dans ce mouvement, d'adopter les résolutions qu'elles croiront opportunes au sujet de l'alcool et d'en adresser copie au Président de l'École Sociale Populaire.

Que copie des présentes résolutions soient adressées au Président de l'École Sociale Populaire, aux revues médicales et aux divers journaux de la cité.

G.-Wilfrid DEROME,  
*Secrétaire.*

### L'opinion du Dr S. Lachapelle

M. LE DOCTEUR J. GAUVREAU,  
Président de l'École Sociale Populaire.

MON CHER PRÉSIDENT,

En réponse à la vôtre du 25 nov. j'ai bien l'honneur de vous soumettre les quelques considérations suivantes :

Parmi les travaux multiples de l'Exposition pour le Bien-Être de l'Enfant, il convient de souligner le pan consacré à l'alcoolisme.

Le comité d'hygiène, dont j'avais l'honneur d'être le Président et qui était chargé d'étudier tout ce qui concernait la première enfance mit en tête de son programme l'étude des causes premières, des trois grandes voies héréditaires : l'alcoolisme, la tuberculose et la syphilis qui, si elles sont laissées à elles-mêmes, devront modifier l'espèce humaine après avoir désorganisé les individus qui la composent.

De hautes leçons hygiéniques avaient bien leur place quand l'occasion se présentait pour la première fois de parler à des milliers de visiteurs ignorant leur propre criminalité.

Aussi pour ne mentionner que la question dont il s'agit dans ce moment, je puis dire qu'elle a été un des grands problèmes dont on a cru devoir s'occuper, et une des principales attractions pendant quinze jours ininterrompus.

Démontrer l'influence néfaste de l'alcool sur l'enfant dans ses ascendants immédiats ou éloignés, c'était là notre but et nous avons dirigé de ce côté une partie de nos efforts. Nous avons été trop souvent témoins de la gravité toute spéciale des maladies des enfants d'alcooliques, de leur forme chronique quand elle n'est pas mortelle, pour ne pas

être un de ces convaincus qui ne craint pas de pousser le cri humanitaire; lutte à l'alcoolisme! lutte à la tuberculose! lutte à la syphilis! Si nous voulons réussir à empêcher le vide des berceaux, lutte à l'alcoolisme! Nous l'avons faite dans la mesure de nos forces, par l'Exposition de ces merveilleuses pièces anatomiques de l'alcool, que nous avons fait venir de Paris uniquement pour démontrer par cette leçon de choses, combien le type humain doit être profondément modifié à sa première origine, combien le fonctionnement physiologique qui constitue la vie doit être troublé, combien l'enfant qui a droit à la vie, à la vie normale, est déjà frappé de mort avant de naître.

Ces pièces anatomiques de la maison Roufert sont composées d'un cerveau sain, d'un cerveau alcoolique, d'un cœur sain, d'un cœur alcoolique, d'un estomac sain, d'un estomac alcoolique, d'un foie sain et de trois variétés de foies alcooliques. Elles constituent une démonstration persuasive, et si la jeune génération qui apprend était familiarisée avec la terrible leçon qu'elles nous donnent nous aurions peut-être une première génération d'adultes tempérants qui suivra. La Ligue contre l'alcoolisme ne saurait mieux faire que de vulgariser ces pièces anatomiques. A l'appui de cette Exposition si animée qu'elle paraissait vivante, des conférences ont été données avec projections, suivies attentivement par des centaines d'auditeurs, des hommes, des femmes, des femmes surtout, écoutant, surprises d'entendre le récit des maux de toute espèce dont souffre la famille alcoolique avant de s'éteindre, car elle s'éteint, disparaît complètement à la quatrième génération, frémissant d'horreur devant cette plaie sociale hideuse, dissolvante et destructive comme le cancer. Puis des cartes murales ont parlé à leur tour, ont dit tout le temps les mêmes vérités terribles, montrant le mal indiquant le remède.

Ce que l'Exposition pour le Bien-Être de l'Enfant a fait au sujet de l'alcoolisme n'est qu'une légère collaboration aux travaux de la Ligue, plus spécialisée pour le jeune âge. Qu'un élan nouveau donne une direction nouvelle.

J'ai pensé qu'il était convenable d'en tracer les grandes lignes.

Veillez, mon cher Président, accepter mes meilleurs félicitations et mes meilleurs souhaits.

Bien à vous,

(Signé) Sévérin LACHAPELLE, M. D.

**L'Hérédité.—L'opinion du Dr Eugène Saint-Jacques**

*Montréal, 7 janv. 1913*

Monsieur le Dr Gauvreau,

Président de l'École Sociale Populaire.

Montréal.

MON CHER DOCTEUR,

J'approuve complètement les efforts que fait la Ligue Antialcoolique dans son mouvement de régénération générale, dont nous sommes en grand besoin. Évidemment les conclusions générales en sont excellentes, surtout lorsqu'elles sont appuyées sur des documents aussi positifs que ceux que vous avez assemblés. Seulement, il ne faut pas s'en tenir là et il faut à nos mouvements d'idées, joindre une conclusion pratique, et parmi celles-ci, il me semble que les points suivants aideraient à obtenir des résultats appréciables.

1° Obtenir des pouvoirs publics: de ne pas augmenter le nombre des licences d'hôtel pour plusieurs années à venir; tandis que pendant ce temps la population augmenterait: de cette façon, il y aurait une diminution automatique du nombre des buvettes proportionnellement à la population.

2° Une répartition des buvettes plus équitable pour notre population de langue française dans les différentes parties de la ville, afin de diminuer le nombre des buvettes dans la partie Est pour les répartir également, proportionnellement à la population environnante, dans les autres sections de la ville. C'est surtout l'occasion de boire qu'il faut faire disparaître.

3° La disparition du comptoir pour transformer les buvettes en cafés-restaurants, sur le système français, allemand suisse, italien, etc.

4° La défense absolue, sous amende élevée, ou encore

mieux, sous peine de suppression de la licence, de tout rideau, écran, verre dépoli, etc., qui ont pour objet d'abriter les buveurs. Au contraire, la salle-restaurant devrait être largement ouverte et éclairée sur la rue.

5° Une inspection scientifique rigoureuse, par les officiers du fisc, de la qualité des liqueurs servies, comportant des amendes élevées, même pour première offense, à toute infraction des règlements établis par l'État.

6° L'application sévère mais juste des lois existantes qui, si elles pourraient être améliorées encore, seraient cependant plus effectives que l'état actuel des choses.

7° L'augmentation marquée de la taxe des licences, ce qui aurait pour effet d'amener nécessairement la fermeture d'un bon nombre et de décourager les postulants. Tant pis si le prix des consommations est plus élevé, les buveurs en seront pour leurs frais.

Je disais tout-à-l'heure l'importance qu'il y avait de supprimer l'occasion de boire, et à ce sujet, permettez-moi de rappeler, entre plusieurs faits venus à ma connaissance, le suivant, si triste dans sa réalité et si confirmatif aussi.

Une brave mère de famille nous amenait un jour à l'Hôtel-Dieu, ses deux jeunes enfants âgés de 7 et 8 ans respectivement, en nous demandant si nous ne pouvions pas faire quelque chose pour ces petits misérables. L'histoire est très simple, d'occurrence journalière, et je vous la transcris tout simplement. La mère était mariée depuis une vingtaine d'années. Son mari, un brave et excellent homme au début, était un ouvrier modèle et gagnait un bon salaire. Au coin de la rue, où chaque matin il prenait le tramway, pour se rendre à l'ouvrage, se trouvait une buvette. L'occasion était là,—il y céda graduellement. Ce fut d'abord une consommation le soir après les fatigues de la journée, puis une le matin avant d'aller à l'ouvrage, puis le soir à la veillée, si bien que graduellement il devint un ivrogne invétéré. Comme c'était une pratique régulière, l'hôtelier ne se fit pas scrupule de lui faire des politesses d'encouragement.

Les premiers enfants nés de ce mariage étaient très sains; la fille aînée, d'une vingtaine d'années, qui accompagnait sa mère, était mère à son tour d'un enfant gras et bien portant. A mesure que le père devint alcoolique, la misère s'installa au foyer. Les enfants qui naquirent à la période

d'alcoolisme du père, étaient de plus en plus rachitiques et malingres, si bien que les deux derniers que la mère nous amène sont des monstres. L'avant-dernier retarde d'intelligence, est paresseux et méchant: la mère pas plus que l'instituteur n'avaient pu en rien tirer. Quant au dernier-né il est difforme physiquement et absolument idiot, en plus avec cela méchant au point qu'il nécessite une surveillance continuelle pour l'empêcher de frapper ses frères et sœurs avec tout ce qui lui tombe sous la main ou même de mettre le feu.

Triste résultat si net et si évident dû à l'alcoolisme du père et à l'alcoolisme seul, puisqu'il n'existe aucune autre tare familiale.

Si j'ai relaté un peu longuement ces deux exemples dans une même famille, c'est qu'ils montrent si évidemment les résultats déplorables de l'alcoolisme sur les enfants et sur le bien-être de la famille et d'un autre côté combien la cause la plus fréquente de l'alcoolisme est l'occasion continuelle, quotidienne de boire offerte par le cabaret à tous les coins des rues comme nous le remarquons si péniblement dans la partie de langue française de la ville.

Je comprends qu'il faille des revenus. Qu'on les prenne à d'autres sources, elles ne manquent pas dans les objets de luxe et de plaisir, ou encore qu'on augmente le prix des licences et leur diminution en sera graduelle et automatique.

Veillez compter, mon cher confrère, sur mon encouragement aussi effectif qu'il se pourra en cette croisade que tout Canadien vraiment patriote devrait avoir à cœur de faire réussir.

Bien à vous,

Eugène SAINT-JACQUES, M. D.

### L'opinion du Dr Germain, vieux praticien

*Montréal, 4 décembre 1912.*

M. le Dr Jos. Gauvreau.

MON CHER DOCTEUR,

C'est avec le plus grand plaisir que je concours et adhère à vos conclusions de la Ligue Antialcoolique dans son rapport aux Commissaires royaux. Nul médecin qui a l'esprit

d'observation et qui s'intéresse au bien-être social de son pays ne peut faire autrement que d'en venir aux mêmes conclusions et de dire comme vous. L'alcool, il ne peut y avoir de doute, agit sur le foie et le système nerveux, non seulement de celui qui en fait directement usage, mais aussi de ses enfants, petits-enfants, de par l'hérédité parentale qui a une influence perturbatrice qui agit sur les générations futures. L'homme qui fait usage de boissons alcooliques s'entraîne une diminution de forces, de résistance des cellules nerveuses et une déperdition considérable des matériaux de réserve de l'échange organique; comment voulez-vous qu'il transmette à ceux qu'il va procréer ce qu'il n'a pas, ce qu'il a perdu. Aussi, tous les auteurs qui s'occupent de la question sont-ils d'accord pour admettre que, dès la première génération, il peut se produire des troubles psychiques divers: débilité mentale, imbecilité, idiotie, manque d'équilibre intellectuel, etc. Je pratique la médecine depuis près de 40 années. Combien de cas j'ai rencontrés que je pourrais citer à l'appui de cette théorie? En voici un des plus récents. Je suis appelé à donner des soins à une jeune femme. L'histoire de famille se borne à ceci: le père et la mère sont deux alcooliques, le grand-père paternel, le grand-père maternel, la grand-mère maternelle buvaient, cette jeune femme est maintenant à Saint-Jean-de-Dieu, elle a une sœur idiote et un frère imbecile, les autres sont morts jeunes et rachitiques. Combien de fois n'ai-je pas été appelé dans de jeunes ménages où régnait le désordre pouvant conduire jusqu'à la séparation: la femme, fille d'ivrogne, était neurasthénique.

Une maladie terrible qui semble vouloir étendre ses ravages parmi notre population, la tuberculose, n'est-elle pas fille de l'alcoolisme? Inutile de vous donner l'opinion des autres médecins les plus accrédités sur cette question, vous les connaissez comme moi. Dans ma clientèle, je puis vous citer toute une famille qui a subi les conséquences désastreuses de l'alcoolisme héréditaire ayant engendré la tuberculose. Le père a bu toute sa vie. D'une famille de cinq il ne reste plus un seul enfant, tous morts de tuberculose en-dessous de trente-cinq ans. Quatre petits-enfants morts aussi de tuberculose en-dessous de 24 ans. M. le docteur, la Ligue poursuit une œuvre sociale des plus patriotiques; attirez l'attention des Commissaires sur

les ravages désastreux de l'alcool, et que les gouvernements, pour le plus grand bien du pays, passent des lois pour tout au moins en restreindre et régulariser le commerce ; que l'on travaille à diminuer le nombre de ces buvettes où le peuple va se démoraliser et s'empoisonner, et que l'on ne permette ce commerce qu'avec portes et châssis sans obstacle pour obstruer la vue. Ah ! ces rideaux en arrière des vitres, que ne cachent-ils pas !

Dernièrement, je passais devant une de ces buvettes. Deux jeunes gens faisaient leurs efforts pour entraîner un plus jeune, presque un enfant. Me voyant venir, l'enfant semblait vouloir passer tout droit. Cependant, rendu un peu plus loin, me retournant, je les vis entrer tous les trois. Lorsque je repassai, une heure après, ils sortaient, les deux plus âgés soutenant l'enfant pour l'aider à marcher. Serait-il entré, si l'on avait pu voir jusqu'au fond par les châssis et la porte ?

M. le Docteur, je vous souhaite tout le succès possible et termine en rappelant à votre souvenir votre vieil ami de collègue, Florian :

La Mort, reine du monde assembla, certain jour,  
Dans les enfers, toute sa cour,  
Elle voulait choisir un bon premier ministre,  
Qui lui rendît ses états encore plus florissants.  
Pour remplir cet emploi sinistre...  
Du fond du noir Tartare arrive, à pas lents,  
La Fièvre, la Goutte et la Guerre.  
C'étaient trois sujets excellents,  
Tout l'enfer et toute la terre  
Rendaient justice à leurs talents.  
La Mort leur fit accueil. La peste vint ensuite.  
Nul n'osait rien lui disputer,  
Lorsque d'un médecin arriva la visite  
Et l'on ne sut alors qui devait l'emporter.  
La Mort même était en balance ;  
Mais les vices étant venus,  
Dès ce moment la Mort n'hésita plus :  
Elle choisit l'intempérance.

Monsieur le Docteur, votre tout dévoué,

(Signé) A. GERMAIN, M. D.

101, rue Rachel Est.

## L'opinion du Docteur Georges Bourgeois, Trois-Rivières

*Trois-Rivières, 11 décembre 1912*

MON CHER DOCTEUR,

Vous me demandez mon avis sur les conclusions du rapport que la Ligue Antialcoolique de Montréal doit présenter à la Commission Royale sur la Loi des Licences, le voici :

L'alcool est un poison, cela est admis et prouvé par les plus grandes autorités scientifiques, entre autres Matthieu qui, se basant sur les expériences de MM. Geoffroy et Serveau, a été jusqu'à dire : on voit que « l'on a commis une erreur au point de vue de l'alcoolisme en attachant une importance capitale aux impuretés des eaux de vie commerciales » ; c'est donc à dire que non seulement les alcools communs, mais tous les alcools sont poison.

Ce même témoignage de Matthieu nous fera dire avec vous qu'il n'y a pas de boissons hygiéniques parmi les boissons alcooliques.

Comme vous le dites, l'usage extrêmement modéré d'une des boissons fermentées peut ne pas toujours nuire à certains individus, mais qui nous assure que cet usage sera toujours modéré ? Bien rares en effet ceux qui, faisant un usage journalier même modéré de boissons alcooliques, parviennent à s'en tenir à cet usage modéré. Petit à petit, sans s'en apercevoir, on augmente la dose et bientôt on s'aperçoit trop tard, hélas ! qu'on est alcoolique. Puisque donc cet usage modéré n'est jamais salulaire, mais presque toujours dangereux, il vaut mieux s'abstenir.

On n'a qu'à considérer les rapports des spécialistes en maladies mentales, tant en Europe que de ce côté-ci, pour se convaincre que l'alcool s'attaque surtout au cerveau et au système nerveux : votre quatrième conclusion est donc tout à fait dans l'ordre.

Enfin dans votre cinquième conclusion, vous dites que les mesures légales bien loin d'être inutiles sont d'une grande efficacité contre le fléau de l'intempérance. Je suis avec vous, mais la grande question est de faire des lois raisonnables et de les faire observer déceimment. La loi actuelle de notre Province, sans être une perfection, n'est pas une mauvaise loi. Faisons-la observer et nous ne serons pas loin en arrière

des autres nationalités qui, depuis plus longtemps que nous, font la guerre à l'alcool. Je suis d'avis cependant que les moyens employés par certains apôtres zélés de la tempérance à l'effet de chercher à faire enfreindre la loi par les débitants de liqueurs sont des moyens tout à fait détestables, n'honorent pas ceux qui s'en servent et n'ajoutent en rien au succès de la cause. Ce n'est pas ceux qui enfreignent la loi accidentellement et quelquefois même sans s'en douter qu'il faut rechercher, c'est celui qui le fait sciemment et qui profite du commerce illicite en attirant chez lui les gens qui ne peuvent boire ailleurs.

Mais vous, cher Docteur, qui êtes le président de l'École Sociale Populaire et qui travaillez tant à enrayer l'alcoolisme, surtout chez l'ouvrier, ne croyez-vous pas que le grand moyen d'arriver à votre noble but serait d'améliorer la situation de l'ouvrier? En effet il faut fournir à toutes les classes de la société des endroits où elles puissent se délasser, se reposer et se distraire des labeurs du jour. Surtout dans nos petites villes, que voulez-vous que fasse l'ouvrier, son labour terminé? Rester à la maison? ce serait idéal et peut-être possible, si ce foyer était ce qu'il doit être, mais s'il veut sortir au dehors, il n'y a qu'un endroit où il peut se récréer, c'est le cabaret et c'est là qu'il s'alcoolise.

Voici aussi brièvement que possible mon humble opinion sur la question qui vous intéresse. D'un autre côté je crois que depuis quelques années la situation s'est sensiblement améliorée en notre pays. C'est donc à dire que nos lois ne sont pas mauvaises et que votre noble travail commence déjà à produire son effet.

Continuez donc, vous aurez avec vous tous les gens bien pensants qui ont quelque peu étudié la question.

Veillez me croire, mon cher Docteur,

Votre très dévoué,

Geo. BOURGEOIS

## L'opinion du Dr Albert Jobin

Québec, 4 décembre 1912

A. M. le Dr. Jos. Gauvreau,

Prés. de l'E. S. P.

M. LE PRÉSIDENT,

Si j'avais voix consultative devant la Commission Royale, je m'efforcerais de faire la double démonstration suivante: Premièrement le commerce des boissons alcooliques est dangereux pour la santé; secondement, la décentralisation des pouvoirs est un bon principe à appliquer en matières de licences.

A l'appui de ma première proposition j'aurais sans doute l'opinion unanime de la Faculté. Et avec les 602 médecins hollandais consultés à ce sujet il y a trois ou quatre ans, je dirais sans hésiter: l'usage même modéré des boissons spiritueuses est toujours nuisible à la santé. Et puis, fort de mon expérience de vingt années d'exercice de la médecine, j'ajouterais que l'usage du vin, du cidre, et surtout de la bière est aussi dommageable à la santé, mais à un moindre degré.

L'idée de faire de ces derniers produits de la fermentation alcoolique des boissons hygiéniques est fausse. Car il y a toujours danger de s'alcooliser avec les vins et les bières. De plus, avec cet usage, on contracte souvent le goût des boissons fortes. De sorte que le conseil d'user du vin, du cidre, ou de la bière comme moyen prophylactique de l'alcoolisme est mauvais. Car c'est un moyen illusoire pour ne pas dire dangereux.

Quant à ma seconde idée de la décentralisation des pouvoirs, je demanderais avec instances, à Messieurs les Commissaires Royaux, de vouloir bien sauvegarder, soit dans l'octroi des licences, soit dans leur transfert, les droits des contribuables et des municipalités, notamment l'option locale. La décentralisation des pouvoirs est en général un bon principe dans l'administration de la chose publique, mais je crois que en matière de licences, le respect de la liberté des citoyens et de l'autonomie municipale est un principe excellent d'ordre public et moral. A mon humble

avis, la loi devrait être formelle à ce sujet, et devrait pour ainsi dire mettre un frein à cette tendance qu'a l'État d'empiéter sur les droits des particuliers.

Si le cadre de cette lettre me le permettait, j'entrerais dans des détails qui illustreraient ma pensée. Je m'efforcerais aussi par une documentation décisive, de produire chez les commissaires cette conviction qu'ils doivent dans l'élaboration de leur rapport, se placer au double point de vue de la santé et de la liberté des citoyens.

Bien respectueusement soumis,

(Signé) Albert JOBIN

### L'alcoolisme et la tuberculose

*Montréal, 7 décembre 1912*

M. le Dr Jos. Gauvreau, Ville.

MON CHER DOCTEUR,

Voici quelques observations faites au dispensaire anti-tuberculeux de l'Institut Bruchési, au sujet de l'alcoolisme.

Sur 4,075 examinés, environ 29 p. c. sont tuberculeux.

La moitié de ces 29 p. c. ont dans leur histoire un antécédent d'alcoolisme: 2-5 d'alcoolisme direct, 3-5 d'hérité alcoolique.

Un tiers de nos femmes malades est obligé de travailler.

Le 1-6 de ces cas, sont des femmes ayant ou ayant eu un mari ivrogne et débauché.

Nous avons eu quelques tuberculeux entre l'âge de 25 et 30 ans, alcooliques invétérés; tandis que d'autres sobres, arrivés à la même période de la tuberculose, résistaient encore, ceux-là étaient réfractaires à tout traitement.

Parmi plusieurs cas, je vais citer celui d'un jeune homme de 30 ans cordonnier, qui avait depuis l'âge de 18 ans pris une «brosse» hebdomadaire qui, d'après ses propres renseignements, lui coûtait environ \$5.00; au temps de chômage la «brosse» était payée par les amis.

Il avait dépensé en 12 ans environ \$3,120.00; s'était ruiné d'où perte pour lui-même, pour sa famille qu'il n'aide plus, pour le pays. Non seulement il a cessé d'être productif,

mais il est maintenant à charge à la société. Voilà le mal causé, évident.

J'ai cherché en même temps à savoir si l'alcool pouvait avoir quelque avantage dans le régime d'un tuberculeux; je suis encore à le trouver.

Bien cordialement à vous,

(Signé) Eugène GRENIER,  
*Directeur médical du Dispensaire anti-tuberculeux.*

### L'alcoolisme et la folie

*Montréal, 6 décembre 1912*

M. le Dr J. Gauvreau,

Collège des Médecins et Chirurgiens de la  
Province de Québec, Montréal.

CHER DOCTEUR,

En réponse à votre lettre en date du 30 novembre courant, je dois vous informer que l'expérience que j'ai acquise comme surintendant médical de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu m'a démontré que la moitié des patients publics que j'ai admis depuis 18 ans que j'occupe cette charge, y sont venus parce qu'ils avaient bu ou que leurs parents avaient bu.

Le regretté docteur J.-E. Dion, qui avait été médecin de la division des hommes à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, a écrit sous ma direction, en 1909, un mémoire intitulé: «Essai de statistique sur les rapports de l'alcoolisme avec la folie». Ce mémoire a paru dans «l'Union Médicale» du Canada, le 1er mai 1909. Je crois que vous pourrez le consulter avec intérêt et profit.

Après avoir éliminé tous les cas à antécédents personnels inconnus ou incomplets, c'est-à-dire après avoir constitué une statistique rigide, ne portant que sur des cas bien connus nous avons trouvé un pourcentage de 46.24 d'aliénés ayant fait un abus modéré ou immodéré d'alcool.

Par les mêmes procédés d'élimination, nous avons trouvé l'hérédité alcoolique dans 42.39 des cas où l'hérédité était complète.

Je vous sou mets ces quelques notes avec l'expression de mes meilleurs sentiments.

(Signé) G. VILLENEUVE  
Surintendant médical de l'Hospice St-Jean de Dieu

### L'enseignement à McGill

*5th December Montreal, 1912.*

Dr J. Gauvreau,  
The President,  
L'École Sociale Populaire,  
Montréal.

DEAR DOCTOR,

In reply to yours of the 25th ultimo, I beg to offer my sincere support to the request which the Anti-Alcoholic League is making. It is now almost universally admitted amongst the medical profession, and others who have made a study of the subject, that alcohol is a drug, and nothing more, and consequently should be used as such, and under the same limitations as would apply the use of any other drug.

In my teaching at McGill, as well as in my own practice, I insist upon this point, as it is only when so treated that the alcoholic question can be rightly settled.

I have the honor to remain,

Yours faithfully,

(*signé*) J.-H.-D. MASON, M. D.

*December 4, 1912*

Dr. J. Gauvreau,  
30 St. James St, Montreal.

DEAR DOCTOR,

I have read with much interest the circular letter of the Anti-Alcoholic League of Montreal, and have no hesitancy in endorsing the modest and reasonable conclusions contain therein. I am glad indeed to learn that a Royal Commission is about to enquire into the matter of the use abuse of

spirituous liquors in the Province of Quebec as well as the operation of the License Law and can only express the sincere hope that it may result in legislation which will tend to prevent some of the Sin, and Economic loss resulting from our present methods of dealing with this social problem. I may also add that our profession should attempt more and more to teach the people that alcohol is a drug in the same sense that morphine, cocaine, chloral, etc. are drugs and that it is as destroying physically and morally as the intemperate use of any of these narcotics.

Yours truly,

Emmet J. MULLALLY, M. D.  
93 Union Ave.

*Montreal, December 9, 1912.*

DEAR DOCTOR GAUVREAU,

I have been practicing medicine during the last ten years in what might be called a working class district, and have no hesitation in saying that the greater part of the misery and distress endured by the working class is due to their habits of intemperance.

I have seen sober, industrious men, good fathers, good providers become after becoming addicted to the regular use of the liquor, lazy chiftless men; brutal to their children; and utterly indifferent as to their welfare.

The reason for this is not hard to find, because it has been proved that alcohol first affects the individual by attacking the nervous system. The blood constantly surcharged with alcohol (even in relatively small quantities) produces a coarining of the brain fibre and so affects the faculties for fine work, and later affects the moral nature. The proper working of which no one will dispute is dependant upon a healthy condition of the brain.

Alcoholism is a very frequent precursor of tuberculosis, and so helps to keep up the spread of the disease to proper going people.

There is positively no food value in spirits, or malt liquors. They are like the whip to the striving horse, they

give more energy for the time being, but without food as well sustained effort is impossible.

Alcohol is a powerful drug which is of value for certain emergencies, and only then when the taking of it controlled by a second party.

It being a habit-forming drug like morphine, chloral, and some half dozen others should not be placed in the hands of ignorant youths, or heads of families.

However, the human family seem to have an insane craving for stimulants therefore the sale of them can only be intelligently controlled and not entirely suppressed.

I respectfully submit a suggestion : when an individual is seen to come out of any licensed house in an intoxicated condition the license of that place should be immediately cancelled without any quibble or talk whatever.

The saloon keeper would then be as lively to prevent excessive indulgence for his own safety as well as that of others.

This law is strictly in force in New York City, and many other American Cities, with the result that you may walk the streets of busy New York with its thousands and almost never meet a drunken individual. I wish I could say the same for Montreal.

Yours sincerely,

(*signé*)

Clarence GRAY, M. D.

# APPENDICE

NOMS DES MÉDECINS QUI ONT APPROUVÉ LES CONCLUSIONS DU  
RAPPORT DE LA LIGUE ANTIALCOOLIQUE

Alain, S.-A.	Montréal.
Allan, J.-L.	"
Allard, J.-A.	Bromptonville.
Alexander, W.-W.	Lachute.
Anderson, Frs.-O.	Montréal.
Archambault, Henri	Berthier.
Archambault, Jules	Barachois.
Archibald, Edward	Montréal.
Arsenault, Alfred	Bonaventure.
Aubin, J.-A.	Ville-Marie.
Aubry, Ed.-S.	Hull.
Aubry, Albert	Ripon.
Auger, Rodolphe-L.	St-Joseph.
Ayotte, J.-Bte	Trois-Rivières.
Ayotte, F.-X.-P.	Maisonneuve.
Ayotte, Jos.	St-Bruno.

## B

Bachand, L.-C.	Sherbrooke.
Badeau, J.-M.	Trois-Rivières.
Badeau, Ls.-Geo.	Montréal.
Bailly, J.-R.	St-Paulin.
Banfill, S.-A.	East Angus.
Barrette, P.	Montréal.
Barry, Chs.-N.	"
Bazin, Alf.-T.	"
Baulne, M.-H.	Chénéville.
Beauchamp, L.-E.	Chicoutimi.
Beauchemin, C.-N.	Yamachiche.
Beauchemin, H.	Varenes.
Beauchesne, R.	Beauce.
Beaudet, Gustave	St-Apollinaire.
Beaudet, J.-F.	Thetford Mines.
Beaudet, J.-E.	Deschailons.
Beaudoin, J.-A.	Lachine.
Beaudin, Chs.-W.	Ste-Brigide. [gan
Beaudry, J.-O.	St-Jacques-l'Achi
Beaudry, P.-P.	Bromptonville.
Beaudry, Jos.-A.	Montréal.
Beaupré, J.-A.-O.	Québec.

Beauregard, L.-W.	St-Hugues.
Beauséjour, Armand	Témiscamingue.
Bédard, A.-E.	Québec.
Bégin, Wilfrid	Windsor Mills.
Bélanger, J.-E.	Lauzon.
Bélanger, M.	Montebello.
Bélanger, J.-Elie	St-Pamphile.
Bélanger, J.-E.	Montréal.
Bélanger, J.-D.	"
Béliveau, Ambroise	Drummondville.
Bellemare, E.	St--Barnabé.
Bellemare, Ls.-Eug.	" "
Bellemare, J.-O.	St-Jean-Baptiste.
Belle-Isle, Louis	Cap-de-la-Madeleine
Benoit, Em.-P.	Montréal.
Benoit, W.-A.	"
Bédard, P.-A.	Drummondville.
Bergeron, J.-A.	Matane.
Bernard, C.-A.	St-Césaire.
Bernier, J.-E.	Grande-Rivière.
Bertrand, P.	Verchères.
Berwick, G.-A.	Montréal.
Biron, Chs.-B.	Ste-Sophie.
Birts, Ern.	St-Simon.
Birs, Ovila	Coaticook.
Blackader, A.-D.	Montréal.
Blagdon, H.-W.	St-Philippe.
Blais, Léo	Armagh.
Blake, E.-A.	Frelighburg.
Bolduc, E.	Montmagny.
Bolduc, Jos.-E.	Québec.
Bolduc, S.	St-Michel.
Bonnenfant, A.	St-Jean, I.-O.
Boisclair, J.-L.	Verdun.
Boisseau, J.-R.	Bedford.
Boisvert, A.-J.	Plessisville.
Bordeleau, B.	Ste-Thècle.
Boucher, L.-G.-E.	St-Valérien.
Boucher, Alex.	St-Ambroise.
Boucher, S.	Montréal.
Bourgoin, J.-C.	"
Boulet, R.	"
Bousquet, J.-H.	Rivière-Ouelle.
Bousquet, G.	Varenes.
Boutin, F.-E.	Frampton.
Bourque, E.-J.	Montréal.
Brisebois, J.-M.	Pierreville.
Brossard, J.-B.-J.	Laprairie.
Brossard, Art.	Valleyfield.
Budyk, J.-S.	Montréal.
Burgess, T.-J.-W.	"
Brault, Thos.	Bedford.

C

Cadot, J.-A.	Montréal.
Camirand, J.-O.	Sherbrooke.
Carmichael, H.-B.	Montréal.
Camiré, A.-O.	St-Frs-du-Lac.
Campbell, G.	Montréal.
Caron, F.-S.	St-Eugène.
Caron, A.-N.	St-Pascal.
Cartier, G.-E.	Montréal.
Chabot, L.-A.	Verdun.
Champagne, J.-A.	Montréal.
Charbonneau, A.	St-Télesphore.
Charpentier, L.-L.	South-Durham.
Charette, J.-A.	Côte-des-Neiges.
Charron, J.-A.	Montréal.
Chaussé, Ern.	"
Chaussé, J.-N.	"
Cheval, A.	St-Hilaire.
Chevalier, Jos.	Montréal.
Cholette, A.-M.	"
Chrétien, J.-R.	St-Frédéric.
Christie, G.-H.	Lachute.
Chouinard, D.	Montréal.
Church, C.-H.	"
Cinq Mars, Jos.	St-Cœur-de-Marie.
Clark, A.	Québec.
Clark, C.-F.	Montréal.
Clermont, O.	St-Vincent-de-Paul
Cléroux, Vitalien	Montréal.
Cloutier, A.-O.	Nicolet.
Cloutier, G.-L.	Price.
Cloutier, E.-O.	Rivière-du-Loup.
Cloutier, N.	St-Charles.
Cloutier, Geo.	St-Georges.
Clouston, J.-R.	Huntingdon.
Colin, J.-É.	Lac-à-la-Tortue.
Colin, A.	St-Narcisse.
Colquhoun, P.	Waterville.
Comtois, Jos.	St-Barthélémi.
Comtois, Z.	Montréal.
Comtois, S.	St-Edwidge.
Constantin, Jules	Roberval.
Cooke, Ed.	Montréal.
Corson, Ad.	"
Côté, G.-A.	Matane.
Côté, Jos.-V.	Cap-St-Ignace.
Côté, A.-T.	Beauharnois.
Côté, Léon.	Cabano.
Côté, Chs.-A.	Tadousac.
Coulombe, A.-J.	St-Justin.

Couture, Chs. ....	Tingwick.
Cowley, D.-K. ....	Granby.
Cushing, H.-B. ....	Montréal.

D

Dagenais, F.-C. ....	Montréal.
D'Amours, J.-E. ....	Papineauville.
Dandurand, Jules ....	Trois-Rivières.
Dansereau, P. ....	Verchères.
Darche, J.-A. ....	Sherbrooke.
D'Argy, S.-L. ....	Fox River.
D'Artois, P.-A. ....	Montréal.
Dauth, J.-A. ....	"
David, E. ....	"
Day, J.-L. ....	"
Decary, E. ....	Lachine.
DeBlois, Chs. ....	Trois-Rivières.
Déchène, L.-M. ....	Sayabec.
DeCotret, R. ....	Montréal.
Desgagné, Jos. ....	Les Éboulements.
DeGrosbois, T.-B. ....	Montréal.
Delisle, J.-B. ....	D'Israëli.
Delvecchio, A.-P. ....	Montréal.
Delvecchio, P. ....	"
DeMartigny, Frs. ....	"
Demers, L.-C. ....	Pointe-Gatineau.
Demers, F.-I. ....	Montréal.
Demers, Gustave ....	"
Demers, T.-A. ....	Boucherville.
Denis, A.-H. ....	Montréal.
Derome, Lucien ....	Québec.
Derome, S. ....	Napierreville.
Deschambault, H. ....	Ste-Thérèse.
DesGroseilliers, Chs. ....	Beauharnois.
Desjardins, L.-E. ....	Montréal.
Desjardins, O.-E. ....	Ste-Anastasia.
Desloges, A.-H. ....	Montréal.
Desroches, I.-J. ....	"
Desrochers, R.-A. ....	St-Valérien.
Desrochers, Emile ....	Chambly Bassin.
Desrosiers, C. ....	Ste-Elizabeth.
Desrochers, Basile ....	Beauceville.
Desrochers, I.-H. ....	Beauceville.
Desrosiers, G. ....	St-Félix.
Desilets, O.-E. ....	Ste-Gertrude.
Desorcy, Chs-A. ....	Bic.
Desy, Louis ....	Montréal.
Desy, E.-V. ....	Ste-Rose-de-Lima.
Dion, Emile-H. ....	Québec.
Dionne, P.-A. ....	"

Dionne, J.-E.	Ste-Marie.
Dontigny, Arthur	Ste-Anne-des-Monts
Dorion, J.-E.-X.	Québec.
Drapeau, M.-A.	Rimouski.
Drolet, J.-F.	Cedar-Hall.
Drouin, J.-O.	Grande-Baie.
Dubé, Ph.	St-Sylvestre.
Dubé, L.-F.	Notre-Dame-du-Lac
Dubé, Jos.-Ed.	Montréal.
Dubuc, L.	Laprairie.
Dufresne, Albert	Ste-Elie.
Dufresne, J.-H.	Shawenigan Falls.
Dufresne, Eug.	Montréal.
Dufresne, J.-A.-H.	"
Duhamel, F.-A.	"
Duhamel, A.-A.	Ste-Ursule.
Dumas, J.-E.	Ste-Germaine.
Dupuis, Z.	St-Jacques-l'Achi-
Durand, C.-J.	Coaticook. [gan.
Duval, Clovis	Trois-Rivières.

E

Elliott, R.	Ormsdown.
England, G.-R.	Montréal.
Enright, Wm.	"
Ethier, A.	"
Ethier, C.	"

F

Faille, J.-Ls.	St-Georges.
Falardeau, Romulus	Montréal.
Farwell, W.-A.	Sherbrooke.
Ferron, Eug.	Batiscan.
Feuilaunt, F.-X.	Paquette.
Finley, Fred-G.	Montréal.
Finnie, John-H.	Westmount.
Fisk, Geo.	Montréal.
Fisk, W.-M.	"
Fontaine, T.-D.	Maniwaki.
Foss, A.-F.	Thetford Mines.
Fournier, Noé	Montréal.
Fournier, E.-N.	St-Jérôme.
Fournier, W.-L.	St-François.
Fortin, J.-A.	Montréal.
Fortin, J.-E.	Robertsonville.
Fortier, T.	Ste-Marie.
Fortier, L.-E.	Montréal.
Fortier, R.	Québec.
Fortier, J.-E.	Montréal.
Fortin, A.	Montréal.

Foucher, A.-A. ....	Montréal.
Fraser, H.-B. ....	Brownsburg.
Frigon, R. ....	Montréal.

G

Gaboury, F. ....	Montréal.
Gaboury, Ed. ....	St-Martin.
Gadbois, J.-A. ....	Sherbrooke.
Gagné, D.-S.-P. ....	St-Isidore.
Gagnon, U.-J. ....	Yamaska.
Gagnon, A. ....	Montréal.
Garceau, J. ....	Shawenigan Falls.
Gardner, Wm. ....	Montréal.
Garon, Jos. ....	L'Avenir.
Gaudreau, H. ....	Lacolle.
Gauthier, Léon ....	Acton-Vale.
Gauthier, L.-O. ....	Québec.
Gauthier, J.-T.-A. ....	Valleyfield.
Gauthier, A.-A. ....	Montréal.
Gauvreau, J. ....	"
Geggie, H.-J. ....	Wakefield.
Gélinas, L.-E. ....	Pierreville.
Gélinas, J.-C. ....	St-Boniface.
Germain, Alex. ....	Montréal.
Gervais, J.-H. ....	"
Gervais, J.-E. ....	St-Jovite.
Gervais, T. ....	Berthierville.
Genest, G.-M. ....	St-Bernard.
Giasson, Z. ....	Québec.
Girouard, Hon. J. ....	Longueuil.
Giroux, M.-G. ....	Ste-Anne-de-Beau-
Godard, O. ....	Mont-Laurier. [pré.
Godbout, G.-A.-B. ....	Roxton-Falls.
Garneau, L.-P. ....	Stanford.
Goulet, Jos. ....	St-Honoré.
Goudreault, J.-Ed. ....	Montréal.
Gosselin, V. ....	"
Goyette, J.-D. ....	Douville.
Gravel, J.-T.-A. ....	St-Félix.
Gray, C.-F.-A. ....	Montréal.
Grenier, S. ....	Percé.
Grenier, L. ....	Louiseville.
Grenier, Eug. ....	Montréal.
Groulx, V.-J. ....	Valleyfield.
Guérard, Jos. ....	Québec.
Guertin, J.-J. ....	St-Joseph.
Guertin, J.-A. ....	Magog.
Gurd, Chs.-C. ....	Montréal.
Gurd, D.-F. ....	"

H

Hackett, T.-J.	Montréal.
Handfield, J.-A.	"
Harel, V.-A.	St-Faustin.
Hart, David-A.	Montréal.
Hébert, A.	St-Rémi.
Hébert, A.-Avila	Isle-aux-Noix.
Hétu, J.-G.	Trois-Rivières.
Huot, J.-A.	Longueuil.
Hudson, H.-P.	Aylmer.
Hutchinson, J.-A.	Westmount.

J

Jacques, J.-W.	Ste-Marie.
Jarry, J.-A.-W.	St-Léonard.
Jinchereau, J.-Albert	Québec.
Jobin, Albert	Québec.
Jodoin, U.	Ste-Julie.
Johntson, A.	Cookshire.
Joncas, F.-A.	St-Valier.
Joyal, A.	Montréal.
Jutras, S.-F.	Terrebonne.
Jutras, O.-E.	Plessisville.

K

Kane, J.	Rivière-du-Loup.
Kerre, R.-A.	Montréal.

L

Laberge, E.	Québec.
Labrecque, Ls.-H.	Malbaie.
Lacerte, J.-O.	St-Flavien.
Lacerte, Eug.	Thetford Mines.
Lacerte, N.	Lévis.
Lachapelle, E.-P.	Montréal.
Lachapelle, T.	Mont-Laurier.
Lachapelle, S.	Montréal.
Lachapelle, Arthur	"
Lacombe, L.-A.	"
Lacourcière, Henri	St-Victor.
Lacroix, J.-P.	Montréal.
Ladrière, Jos.-E.	Lévis.
Lafèche, F.-X.-R.	Warwick.
Lafleur, C.	Montréal.
Lafond, A.	St-Jacques.
Lafresnière, A.	St-Simon.
L'Africain, E.	Montréal.

Lagueux, P.	Lévis.
LaHaye, R.	Montréal.
Lalanne, P.-E.	"
Lalonde, J.-U.	"
Lamarche, S.	Ste-Scholastique.
Lambly, D.-D.	Cookshire.
Lamy, E.	Chambord.
Lamy, W.	Sherbrooke.
Langlais, L.-J.	Trois-Pistoles.
Langlois, P.	Valcourt.
Langevin, S.	Montréal.
Lapierre, Henri	St-Antoine.
Lapierre, Jos.-A.	Montréal.
Lapointe, J.-A.	Malbaie.
Lapointe, J.-O.	St-Sauveur-des-Monts.
Laporte, J.-B.	Verchères.
Larin, E.-E.	Montréal.
Laroche, M.	Ste-Croix.
Laroche, S.-W.	Valleyfield.
LaRochelle, A.-R.	Sorel.
Larochelle, G.-A.	Black-Lake.
LaRose, J.-H.	West-Shefford.
Larose, J.-H.-A.	Richelieu.
LaRue, J.-G.	St-Louis-de-Courville.
LaRue, Eugène	St-Flavien.
Larue, D.	St-Germain.
Latraverse, J.-F.-X.	Sorel.
Lavallée, V.-P.	St-Félix-de-Valois.
Lavigne, E.	Montréal.
Laviolette, I.	"
Lavoie, J.-E.	Mont-Joli.
Laurendeau, Albert	St-Gabriel.
Laurent, E.-E.	Montréal.
Laurin, Chs.-L.	Les-Saules.
Lauriault, J.-J.-O.	St-Antoine.
Lauterman, M.	Montréal.
Lauzé, L.	St-Pierre-les-Becquets
Lebel, M.-H.	Montréal.
Leclerc, L.-N.	Lorette.
Le Comte, Geo.-L.	St-Hyacinthe.
L'Écuyer, P.-A.	? L'Acadie.
Ledoux, J.-A.	Sherbrooke.
Leduc, J.-P.	Marieville.
Leduc, J.-F.	Montréal.
Leduc, J.-R.	"
Lefebvre, M.	"
Lefebvre, R.-W.	"
Lelaidier, J.-E.	St-Edouard.
Lemieux, P.-N.	St-Romuald.
Lemieux, J.-P.-C.	Weedon.
Lemire, Henri.	Montréal.

Leroux, J.-O. ....	Les Cèdres.
Lessard, Alp. ....	Québec.
Letellier, A. ....	Montréal.
Letendre, J.-C.-B. ....	St-Germain.
LeRiche, L.-E. ....	Montréal.
Lewis, W.-L. ....	Lachine.
Lincourt, V. ....	Lac-Mégantic.
Lippé, J. ....	St-Ambroise.
Longpré, J.-E. ....	Papineauville.
Lord, W. ....	Granby.
Lord, J.-A.-P. ....	Deschambault.
Lorrain, O. ....	Montréal.
Lovett, Thomas ....	"
Lunam, T.-L. ....	Jonquières.
Lussier, J.-A. ....	Montréal.
Lynch, W.-W. ....	Sherbrooke.

Mc

McBain, J. ....	Montréal
McCormick, P.-D. ....	"
McConnell, J.-B. ....	"
McCurdy, Thomas ....	Stanstead.
McEwan, M.-G. ....	Montréal.
McEwen, J.-R. ....	Huntingdon.
McKee, G.-L. ....	Danville.

Mac

MacBean, D.-A. ....	Montréal.
MacCordick, A.-H. ....	"
MacDonald, M.-S. ....	Marbleton.
MacGowan, H.-W. ....	Marbleton.
MacNaughton, Frs. ....	Westmount.
MacRae, R.-H. ....	Bury.

M

Marcil, Alf. ....	Montréal.
Marchand, H. ....	Champlain.
Marcotte, A. ....	St-Basile.
Marcoux, J.-A. ....	Thetford Ouest.
Marin, N. ....	Compton.
Marion, J.-J. ....	Joliette.
Marleau, L.-P. ....	St-Jérôme.
Martel, J.-L.-H. ....	Montréal.
Martineau, G.-E. ....	Québec.
Martineau, Sim. ....	Lavaltrie.
Mason, J.-L.-D. ....	Montréal.
Mason, J.-H. ....	Lachute.
Massé, J.-P. ....	St-Malo.

Massicotte, J.-P.-H. ....	Victoriaville.
Masson, Damien. ....	Montréal.
Masson, J.-E. ....	Montmagny.
Maurault, B. ....	St-François.
Mayrand, L.-C. ....	Deschambault.
Meakins, J.-F. ....	Montréal.
Melançon, J.-L.-A. ....	St-Guillaume.
Mercier, O.-F. ....	Montréal.
Mercier, A.-F. ....	"
Michaud, L.-P.-B. ....	"
Mignault, Art. ....	"
Milette, Pierre ....	St-Étienne.
Milot, O.-E. ....	Louiseville.
Milot, O. ....	St-Raymond.
Miller, J.-E. ....	Montréal.
Moreau, J.-E. ....	St-Eustache.
Moreau, L.-M. ....	L'Islet.
Morin, Ed. ....	Limoulou.
Mullaly, Em.-J. ....	Montréal.

N

Nadeau, Emile ....	Québec.
Nadeau, A. ....	Junction-Beauce.
Nadeau, L. ....	La Tuque.
Nelson, W.-E. ....	Montréal.
Newman, A.-H. ....	"
Nichol, W.-G. ....	"
Noel, O. ....	"
Noel, Alp. ....	St-Jean, I.-O.
Normand, Ls.-P. ....	Trois-Rivières.
Normandin, O. ....	Montréal.
Noiseux, F.-O'L. ....	St-Césaire.

O

Orr, O.-E. ....	Montréal.
Ostiguy, G.-O. ....	Valleyfield.
Ouellet, Ed. ....	St-Michel.
Ouimet, J.-N. ....	Oka.
Ouimet, T.-A.-L. ....	Hull.

P

Pagé, J.-D. ....	Québec.
Pageau, J.-I. ....	Ste-Anne-de-la-Po- [catière.]
Panneton, J.-E. ....	Montréal.
Panneton, E.-F. ....	Trois-Rivières.
Paquin, S.-Geo. ....	Portneuf.
Paquin, J.-W. ....	St-David.

Paquin, J.-E.	St-Didace.
Paradis, J.	Montréal.
Paradis, Jos.	St-Agapit.
Paradis, C.-F.	Black-Lake.
Paré, L.-A.	Beauharnois.
Parent, J.-E.	Québec.
Patton, H.	Montréal.
Paterson, W.	"
Pelletier, Ant.	Hull.
Perrin, L.-G.	Montréal.
Pérusse, J.-N.	Amqui.
Perron, P.-E.	St-Charles.
Phelan, J.-F.-R.-C.	Waterloo.
Piché, I.-Geo.	Montréal.
Pichette, E.	Richmond.
Pigeon, Z.	Montréal.
Pilon, J.-A.	"
Pinault, J.	Rimouski.
Pineau, J.-E.	Marieville.
Piuzé, L.-J.	St-Malachie.
Plante, C.-H.	D'Israëli.
Plouffe, F.-X.	Montréal.
Poirier, J.-A.	Bordeaux.
Poirier, J.	Ste-Adèle.
Poissant, J.-A.	Montréal.
Poliquin, Art.	St-Félicien.
Pominville, J.-M.	St-Joseph-du-Lac.
Pontbriand, Jos.-I.	Sorel.
Potvin, Art.	Québec.
Poulin, L.-S.	St-Alexandre.
Prévost, Henri	St-Jérôme.
Provost, L.-R.	Boucherville.
Provost, Ed.-H.	Sorel.
Prud'homme, L.-J.	Ste-Rose.

Q

Quintal, H.-A.	Montréal.
----------------	-----------

R

Rabinovitch, Max.	Montréal.
Racine, Geo.-A.	Québec.
Raymond, J.-H.	Lyster Station.
Renaud, J.-Z.	Montréal.
Ricard, A.	"
Richard, J.-B.	St-Denis.
Rinfret, L.	Montréal.
Riopelle, J.-M.	"
Ritchie, I.-J.	"
Rivert, Alf.-N.	"

Robidoux, J.-W.	Sorel.
Robillard, J.-R.	Montréal
Robillard, J.	Thurso.
Rodgers, D.-A.	Cowansville
Rodier, J.-A.	Charlemagne.
Rodrigue, Alex	Lachute.
Roger, J.-O.	Laurierville.
Ross, J.-A. jr.	Rimouski.
Ross, H.	Westmount.
Roux, Louis	Montréal.
Roux, J.-P.	"
Rowat, W.-M.	Athelstan.
Roy, Alf.	Lévis.
Roy, Arthur	Montréal.
Roy, J.-H.	Ste-Geneviève.
Roy, Edouard	Montréal.
Roy, D.	St-Ephrem.
Roy, A.-R.	St-Victor.
Roy, Hector	Côte-St-Paul.

S

Sabourin, Art.	St-Jean.
Samson, H.	Valcourt.
Samson, E.-A.	Québec.
Samson, J.-A.	Lambton.
Sarrazin, J.-A.	Berthier.
Savary, Thos.	Pont-Rouge.
Schiller, Jos.	Ange-Gardien.
Schmidt, A.	Montréal.
Semple, E.-J.	Westmount.
Shanks, J.-C.	Howick.
Sicard, J.-D.	Buckingham.
Simard, H.	St-Jean-Port-Joli
Simard, E.	Montréal.
Sirois, L.-J.-O.	St-Ferdinand.
St-Georges, H.	Montréal. [Plaines.
St-Jacques, F.	Ste-Anne-des
St-Jacques, Eug.	St-Hyacinthe.
St-Jacques, Eug.	Montréal.
Ste-Marie, Phil.	"
St-Martin, Théo.	"
St-Pierre, J.-O.	St-Gervais.
Stevenson, R.-H.	Danville.
Stewart, J.-O.	Montréal.
Stewart, A.-D.	"
Stewart, G.	"
Sylvestre, I.	Sorel.
Synck, Alex.	Gracefield.

T

Talbot, T.-A.	Hébertville.
Tanguay, G.-P.	St-Gervais.
Tardif, L.-P.	Fraserville.
Taylor, S.-W.	Montréal.
Tees, F.-J.	"
Tétrault, L.-J.	St-Pie.
Thibault, A.	Wotton.
Thibault, J.-P.	Montréal.
Thibaudeau, J.-E.	Québec.
Thompson, Wm.	Kinnear's Mills
Thompson, F.-E.	Montréal.
Tomskins, E.-A.	Richmond.
Tousignant, H.	La Tuque.
Tremblay, Emile	Baie-St-Paul.
Tremblay, Eug.	Chicoutimi.
Tremblay, L.-P.	Montréal.
Trépanier, A.	St-Clet.
Trudeau, J.-H.	Montréal.
Trudeau, Ls	Longueuil.
Trudeau, L.-O.	Richelieu.
Trudel, H.	St-Grégoire.
Trudel, P.	St-Zéphirin.
Turcotte, A.-J.	Huberdeau.
Turcot, J.-E.	St-Hyacinthe.

V

Vaillancourt, Art.	Waterloo.
Valois, P.-A.	Lachine.
Vanasse, S.-F.	St-Guillaume.
Vanasse, J.-E.	Ste-Anne.
Vary, A.-E.	St-Ours.
Veilleux, Ern.	Yamaska.
Venne, S.	Montréal.
Véronneau, H.	Coaticook.
Vézina, Z.	Fraserville.
Vézina, V.-A.	St-Alexandre.
Villard, Paul	Westmount.
Villeneuve, Geo.	Montréal.

W

Watier, F.-E.	Montréal.
West, J.	Magog.
Wilson, T.-R.	? Montréal.
Winfrey, W.-C.	"

Y

Yeats, John.....	Dunham.
Yorston, F.-P. ....	Sawyerville. <sup>1</sup>

Une centaine de médecins, peut-être davantage, ont adressé leur adhésion à M. Roberts, de la Dominion Alliance. Il nous a été impossible de nous procurer cette dernière liste en temps pour publication. Elle paraîtra, sans doute, dans le rapport annuel de la « Dominion Alliance ».

Dr J. GAUVREAU

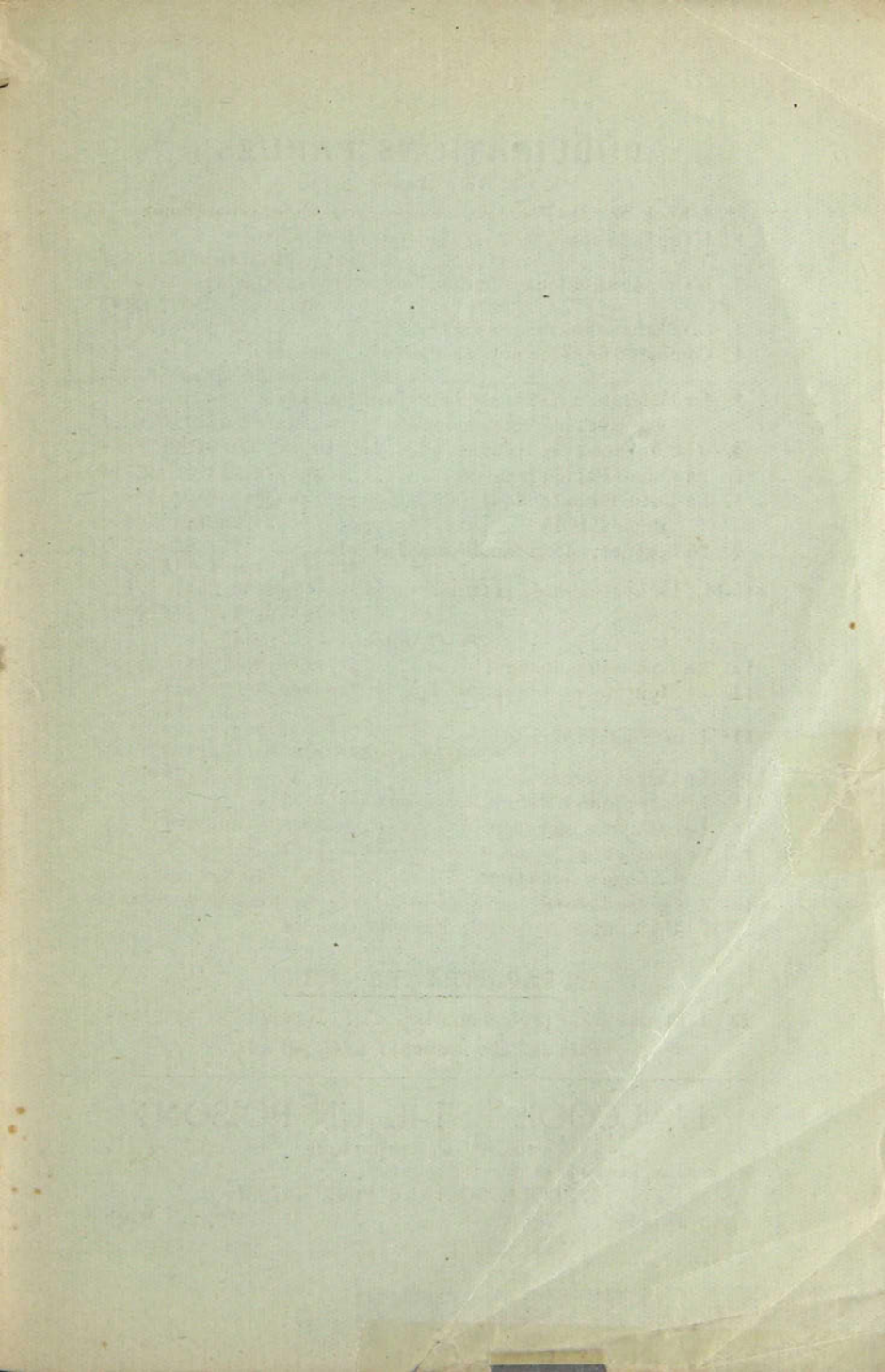
Montréal, 25 mars 1912.



---

<sup>1</sup> Ont aussi adhéré ceux dont les noms suivent:

Baril, G.-E.....	Hochelaga.
Baril, G.-H.....	Montréal.
Bélanger, L.-J.....	Ste-Foy.
O'Leary, P.....	Montréal.
Prince, J.-B.....	Montréal.



BNQ



000 165 471

## PUBLICATIONS PARUES

### 1ère Année

- 1\* L'École Sociale Populaire: But, organisation, programme.  
 1. L'Organisation ouvrière catholique en Hollande  
     JOSEPH-P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec  
     ARTHUR SAINT-PIERRE  
 3. De l'Éducation du sens social . . . . . H. LEROY, S. J.  
 4. Comment protéger notre jeunesse, les patronages  
     ÉMILE PICHÉ, P. S. V.  
 5. La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et ses  
     associations professionnelles . . . M<sup>me</sup> MARIE GÉRIN-LAJOIE  
 6. «Le Foyer» et ses œuvres . . . L'abbé HENRI GAUTHIER, P. S. S.  
 7. La Caisse Populaire—I . . . . . ALPHONSE DESJARDINS  
 8. La Lutte antialcoolique dans la province de Québec,  
     depuis 1906 . . . . . P. HUGOLIN, O. F. M.  
 9. Le Logement de la famille ouvrière—I  
     L'abbé E.-E.-M. GOÛIN, P. S. S.  
 10-11. Le Logement de la famille ouvrière—(Suite et fin)  
     L'abbé E.-E.-M. GOÛIN, P. S. S.

### 2ème Année

12. La Caisse Populaire—II . . . . . ALPHONSE DESJARDINS  
 13. Le Mouvement mutualiste dans la Province de Québec  
     J.-B. ST-ARNAUD  
 13\* L'Instruction obligatoire  
     Polémique DANDURAND—SAINT-PIERRE  
 14. Le Cercle ouvrier . . . . . L. HUDON, S. J.  
 15. L'Encyclique «Rerum Novarum»  
 16. Les Œuvres nécessaires . . . P. VALENTIN—BRETON, O. F. M.  
 17. l'Église et les associations ouvrières—*l'Encyclique*  
     *Singulari quâdam* . . . . . HENRI BEAUVAIS  
 18-19. Contre l'alcool . . . . . Dr JOSEPH GAUVREAU  
 20-21. Un Catholique social: Frédéric Ozanam  
     E.-E.-M. GOÛIN, P. S. S.

### PARAÎTRA EN JUIN

22. L'Organisation professionnelle . . . ARTHUR SAINT-PIERRE

Prix de l'abonnement : \$1.00 par an.

## L'ALCOOL EST-IL UN POISON ?

TRACT ANTIALCOOLIQUE

En vente au Secrétariat de

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

\$1.50 le mille

1075, rue Rachel